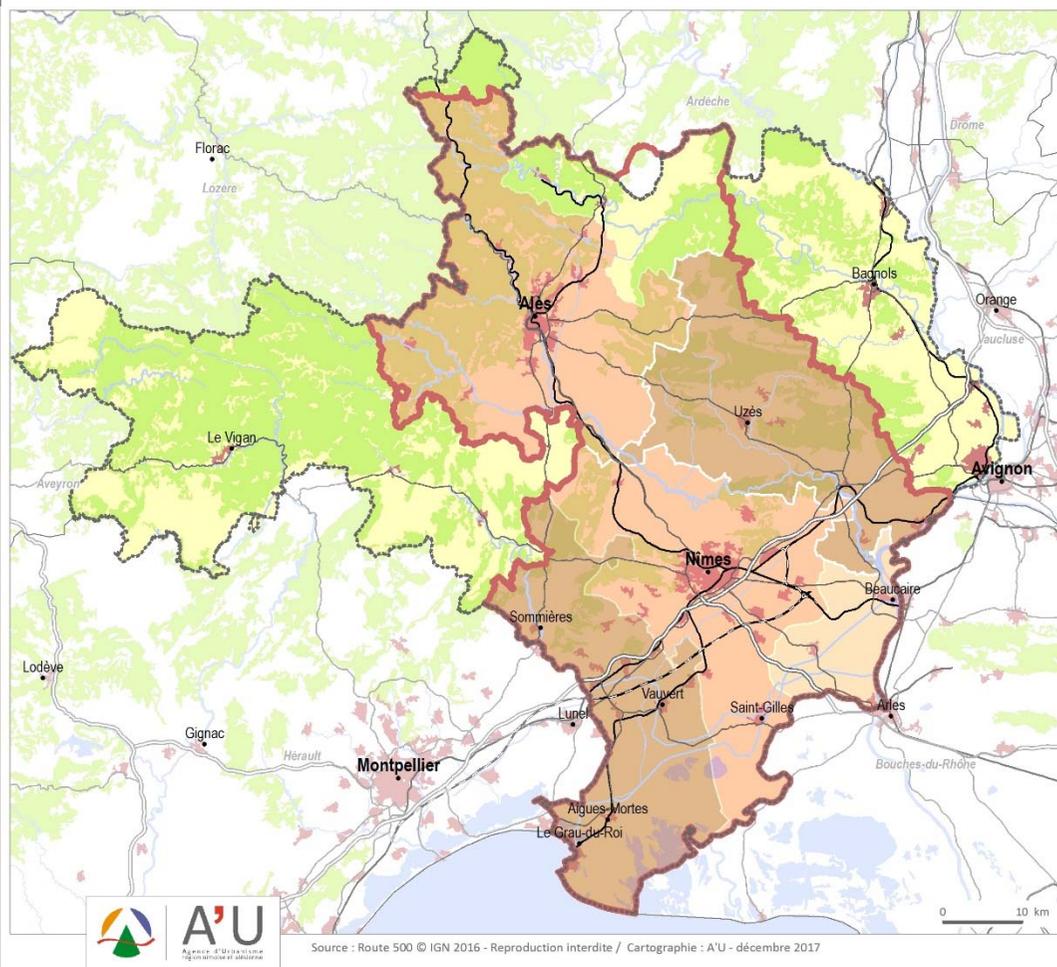


Bienvenue aux rencontres de l'A'U



Territoire d'intervention et partenaires



Un outil partenarial créé par et pour les collectivités locales



QUELLE PLACE POUR NOS TERRITOIRES EN OCCITANIE ?



15 décembre 2017

Ordre du jour

- **« Dynamiques d'Occitanie » :**
 - Une démarche en réseau des Agences d'Urbanisme
 - « Dynamiques d'Occitanie », présentation :
 - Biens communs et vulnérabilités
 - Systèmes territoriaux
 - Mobilités et échanges interrégionaux
- **Le SRADDET et le projet Occitanie 2040**
- **Temps d'échanges : Perspectives pour nos territoires ?**

DYNAMIQUES D'OCCITANIE

3 AGENCES D'URBANISME EN RESEAU



Réseau des agences
d'urbanisme en Occitanie

Le réseau des 3 Agences d'Urbanisme en Occitanie

- ✓ Mettre à disposition de ses partenaires, de nouveaux outils de connaissance et d'analyses territoriales
- ✓ Anticiper de nouveaux enjeux en terme d'aménagement du territoire
- ✓ Accompagner nos partenaires dans les démarches de planification



Les dispositions récentes prises par la réforme territoriale identifient la Région comme chef de file en aménagement du territoire, rôle traduit par sa compétence exclusive d'élaboration du SRADDET. Ce dernier couvre ainsi divers champs d'intervention de la Région (intermodalité, mobilité, climat/air/énergie, biodiversité, aménagement, etc.). Le futur SRADDET doit se construire autour de quatre enjeux :

- un schéma intégrateur,
- un schéma prescriptif et territorialisé,
- un schéma régional exprimant la stratégie régionale,
- un schéma à mettre en oeuvre par les documents d'urbanisme et la contractualisation.

Né d'une volonté de rationaliser l'action publique locale, le SRADDET doit être concomitant avec l'évolution des pratiques, vers plus de coopération, de transversalité et de mutualisation des moyens. En ce sens, les agences d'urbanisme de la Région Occitanie (Nîmes-Aix, Perpignan et Toulouse) se sont saisies de ces nouvelles problématiques. Fortes d'une connaissance des territoires, d'un rôle d'expertise et d'animation, les agences ont ainsi souhaité se mobiliser auprès de la Région.

Les besoins des territoires doivent être finement évalués et pris en compte pour la détermination des orientations du futur schéma. Dans un espace très large et diversifié que représente le nouveau périmètre régional, interroger ceux-ci et déterminer ensemble les enjeux locaux semble essentiel.

Aussi, la Région Occitanie, étant déjà couverte par différents documents de planification (SRADDET, Interco, SCOT, schémas départementaux tels que le schéma de massif, etc.), le futur SRADDET pour assurer sa réussite, ne pourra pas devenir un simple document juxtaposant les schémas régionaux existants. Il devrait être à la croisée d'une stratégie régionale volontariste, se placer comme référence quant à ses déclinaisons opérationnelles et être le reflet d'une prise en compte des systèmes territoriaux, de la même manière que des spécificités locales.

Les agences d'urbanisme de la nouvelle Région Occitanie ont souhaité mettre en commun leur savoir-faire et partager leur connaissance du territoire. Par cette mise en réseau, A'U, AURCA et AUA/T proposent d'apporter leur contribution dans la réflexion préalable à la définition d'une stratégie régionale d'aménagement et à sa mise en oeuvre.



Sommaire

1. Synthèse des SRADDET des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées
 - 1.1 Les points de convergence
 - 1.2 Les spécificités des SRADDET
2. Enjeux issus de la lecture croisée des deux SRADDET
 - 2.1 Les enjeux communs
 - 2.2 La définition d'une nouvelle armature territoriale et du positionnement de la nouvelle Région dans son contexte inter-régional et international
 - 2.3 La mise en place de nouveaux symboles de gouvernance locale
 - 2.4 Un nouveau regard sur les littoraux
 - 2.5 Les milieux montagnards
 - 2.6 Systèmes de communications et mobilité, conditions adéquatrices au fonctionnement de la Région
 - 2.7 Engagement supérieur, recherche et développement - Un enjeu d'innovation
3. Contenu réglementaire du SRADDET et questionnements issus des SRADDET
 - 3.1 Le contenu réglementaire issu de la loi NOTRE
 - 3.2 La mise en perspective des objectifs du SRADDET et du bilan des SRADDET
4. Tableau de synthèse

Contexte

Dans le cadre de la réforme territoriale, les Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont fusionné pour former une seule Région depuis le 1^{er} janvier 2016. L'harmonisation des politiques régionales est en cours. La lecture croisée des SRADDET des régions MP et LR et l'identification des enjeux pour l'élaboration d'un SRADDET à l'échelle de la nouvelle grande Région participent pleinement à cette démarche.

L'objectif n'est pas de fusionner les deux SRADDET mais de dépasser les points de convergence, les spécificités et les enjeux qui émergent à la lecture de ces deux documents. Le SRADDET issu de la NOTRE et dont l'élaboration est confiée aux Régions, « fixe les objectifs de moyen et long terme en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'amélioration des différentes infrastructures d'intérêt régional, de développement des territoires ruraux, d'attractivité, de gestion économique de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets ».

Il regroupe ainsi des schémas régionaux préexistants. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SRADDET. Celui-ci doit être adopté par le Conseil Régional dans les trois années qui suivent la publication de l'ordonnance. Le projet de schéma est soumis ensuite à un vote public.

La loi NOTRE renforce la Région comme chef de file des transports et de la mobilité. Les Régions, déjà contraintes en matière ferroviaire, seront ainsi aux commandes de quasiment l'ensemble des transports interurbains.

loi n° 2015-016 du 10 février 2015 relative au SRADDET et à août 2015



Réseau des agences
d'urbanisme en Occitanie

Le réseau des Agences d'Urbanisme en Occitanie

Le Référentiel « Dynamiques d'Occitanie »

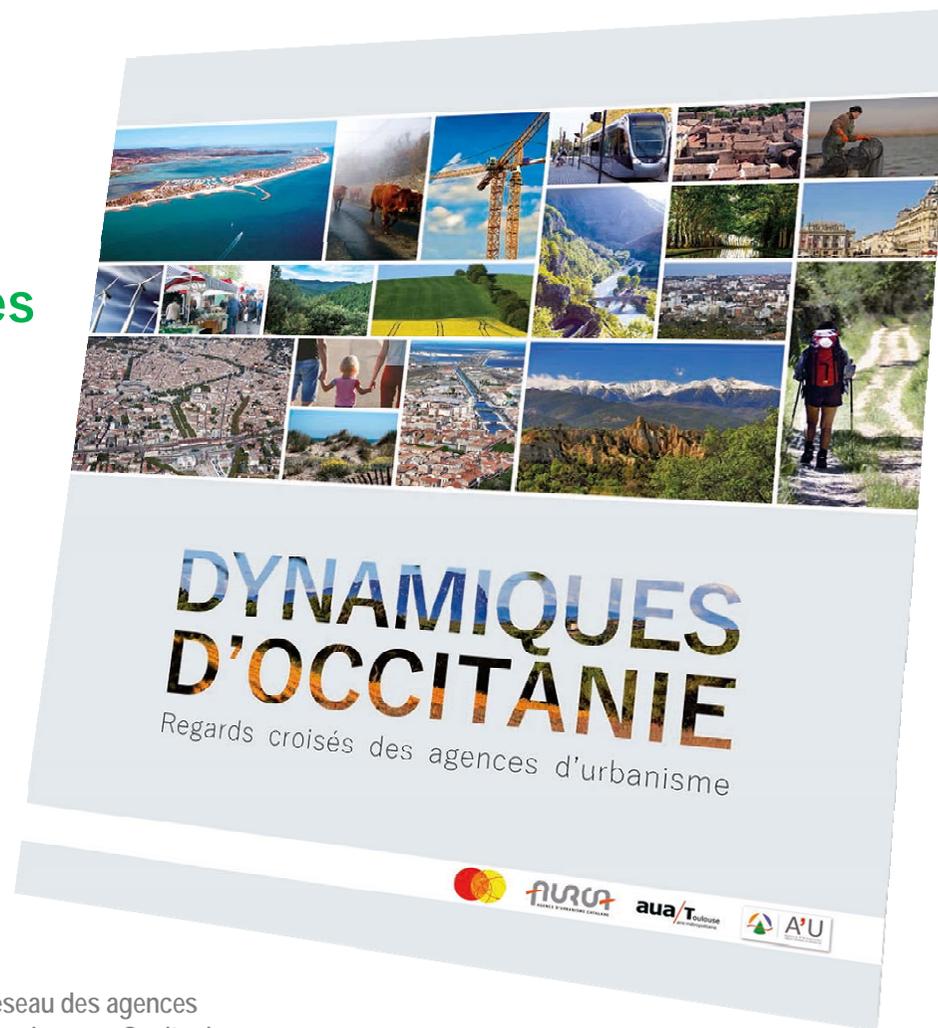
7 approches dynamiques

20 enjeux identifiés

50 pièces graphiques

3 agences en réseau

9 structures associées



Réseau des agences
d'urbanisme en Occitanie



DYNAMIQUES D'OCCITANIE

- Biens communs et vulnérabilités
- Systèmes territoriaux
- Mobilités et échanges interrégionaux

Biens communs et vulnérabilités



Biens communs et vulnérabilités locales

Un territoire régional fortement agricole

- Des ensembles géographiques aux profils contrastés

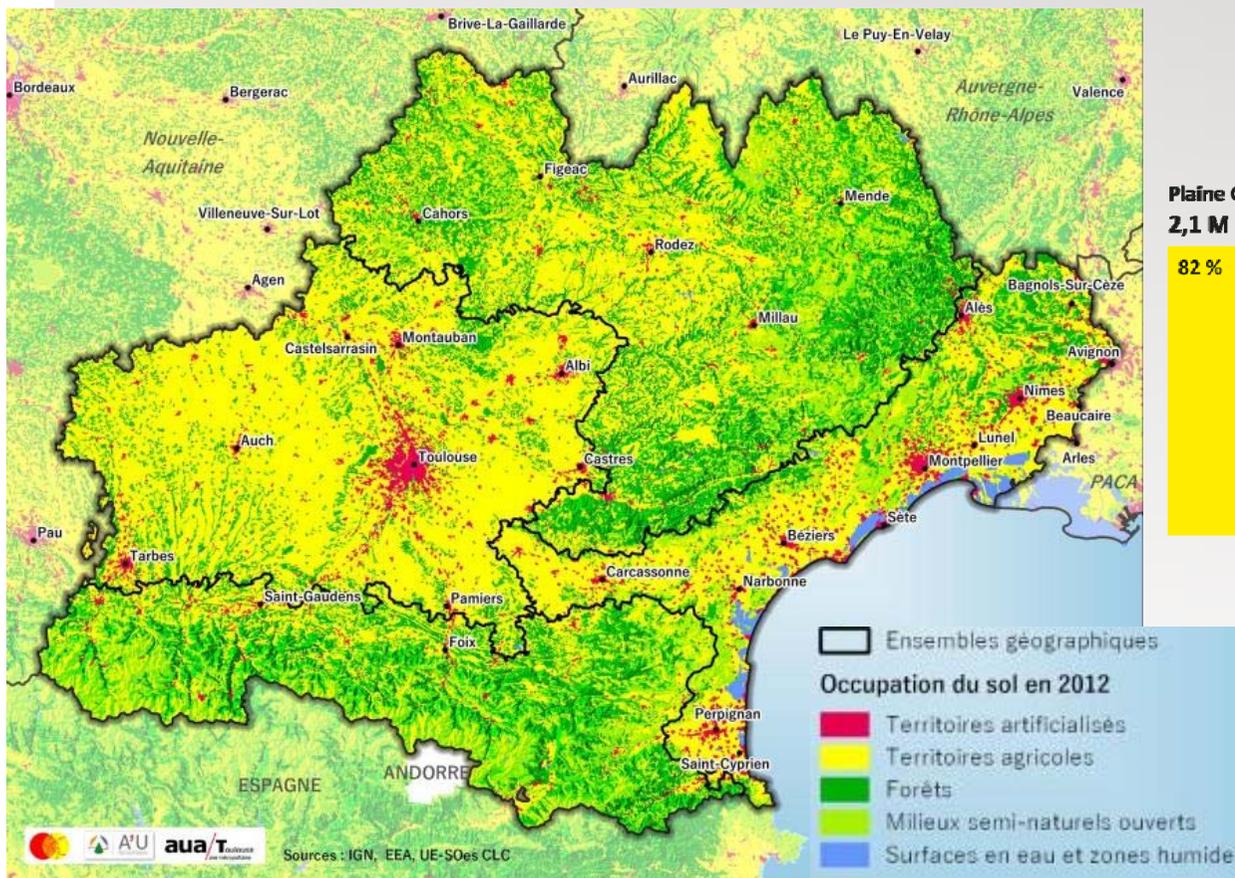
Occitanie – 7,3 M ha

Territoires agricoles 52 %

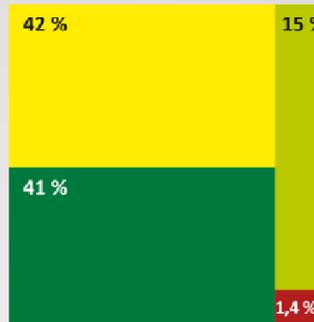
Forêts 29 %

Milieus naturels ouverts 15 %

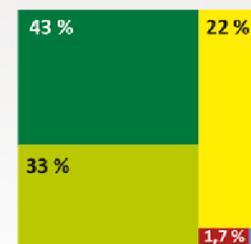
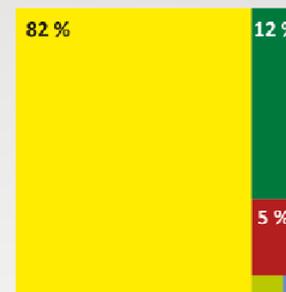
Territoires artificialisés 4 %



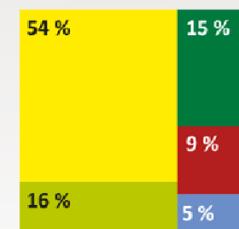
Massif central et contreforts 2,6 M ha



Plaine Garonne et coteaux 2,1 M ha



Massif pyrénéen et contreforts 1,4 M ha



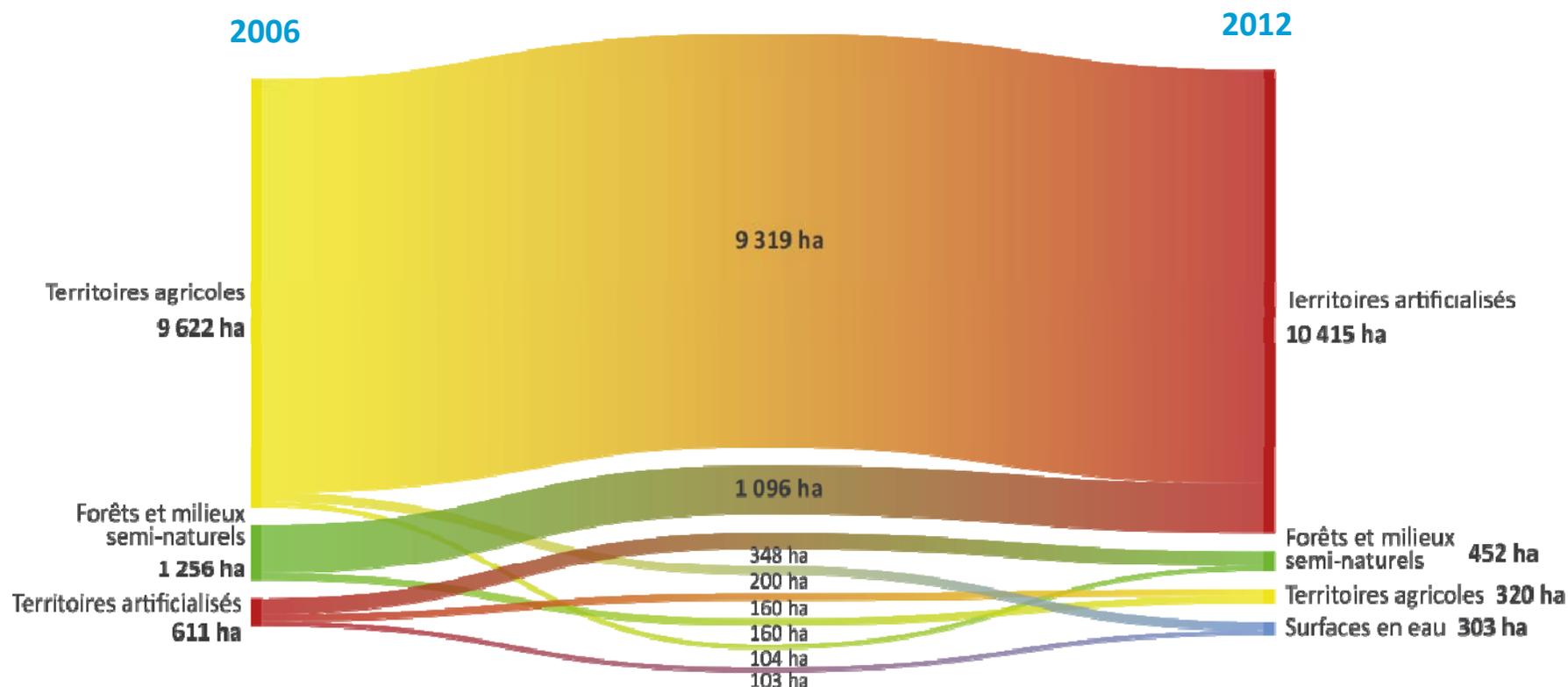
Plaines, garrigues et littoral méditerranéens 1,2 M ha

Sources: UE-Soes, Corine Land Cover, 2012

Biens communs et vulnérabilités locales

Des ressources territoriales fragilisées

- 1 650 ha / an artificialisés entre 2006 et 2012
- 90 % des espaces artificialisés étaient initialement des territoires agricoles
- Un **taux d'artificialisation annuel important : + 0,62 %** malgré un ralentissement significatif par rapport à la période précédente



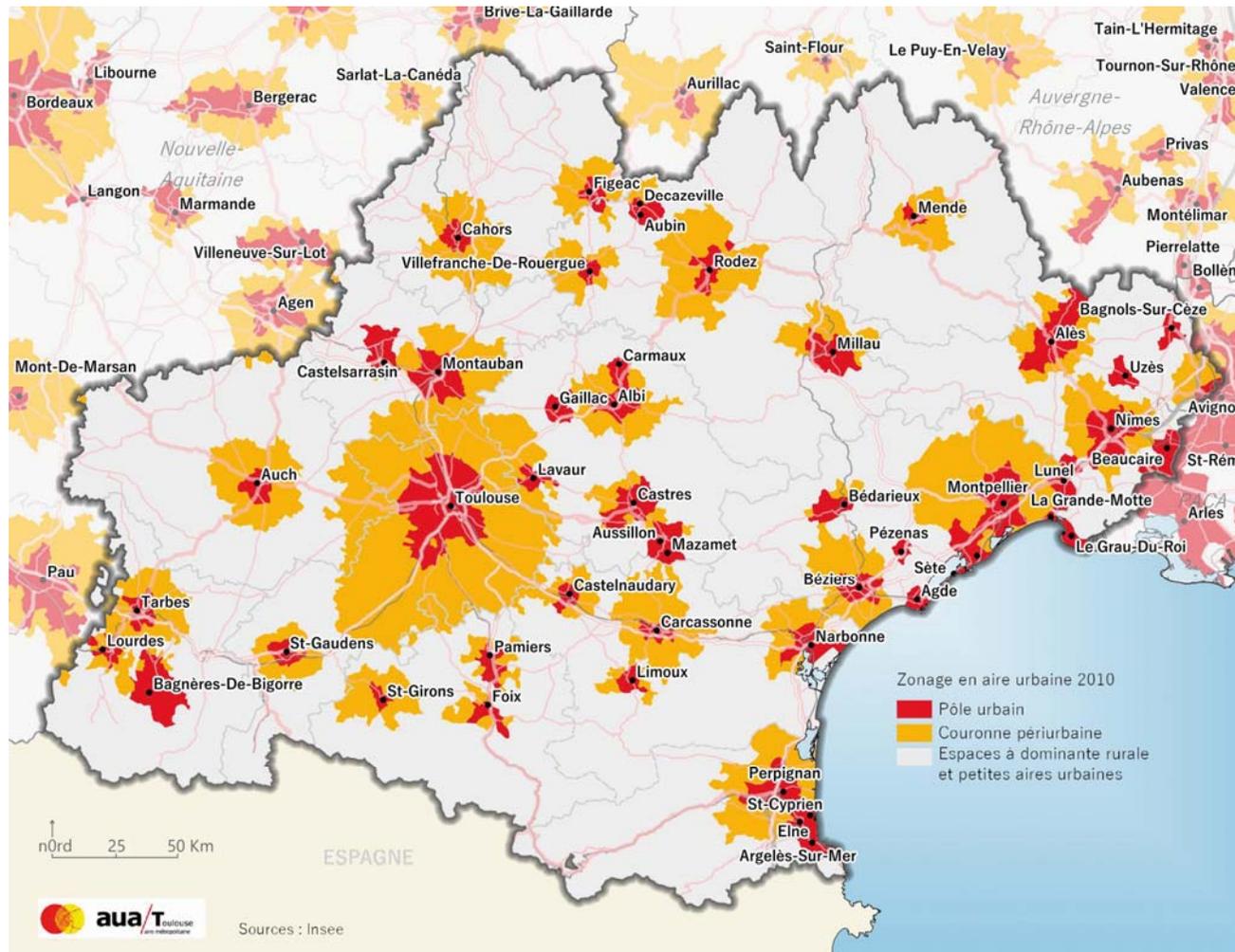
Sources: UE-Soes, CORINE Land Cover, base changements 2006-2012

Systemes territoriaux



Systèmes territoriaux en Occitanie

Les grandes et moyennes aires urbaines en Occitanie en 2010

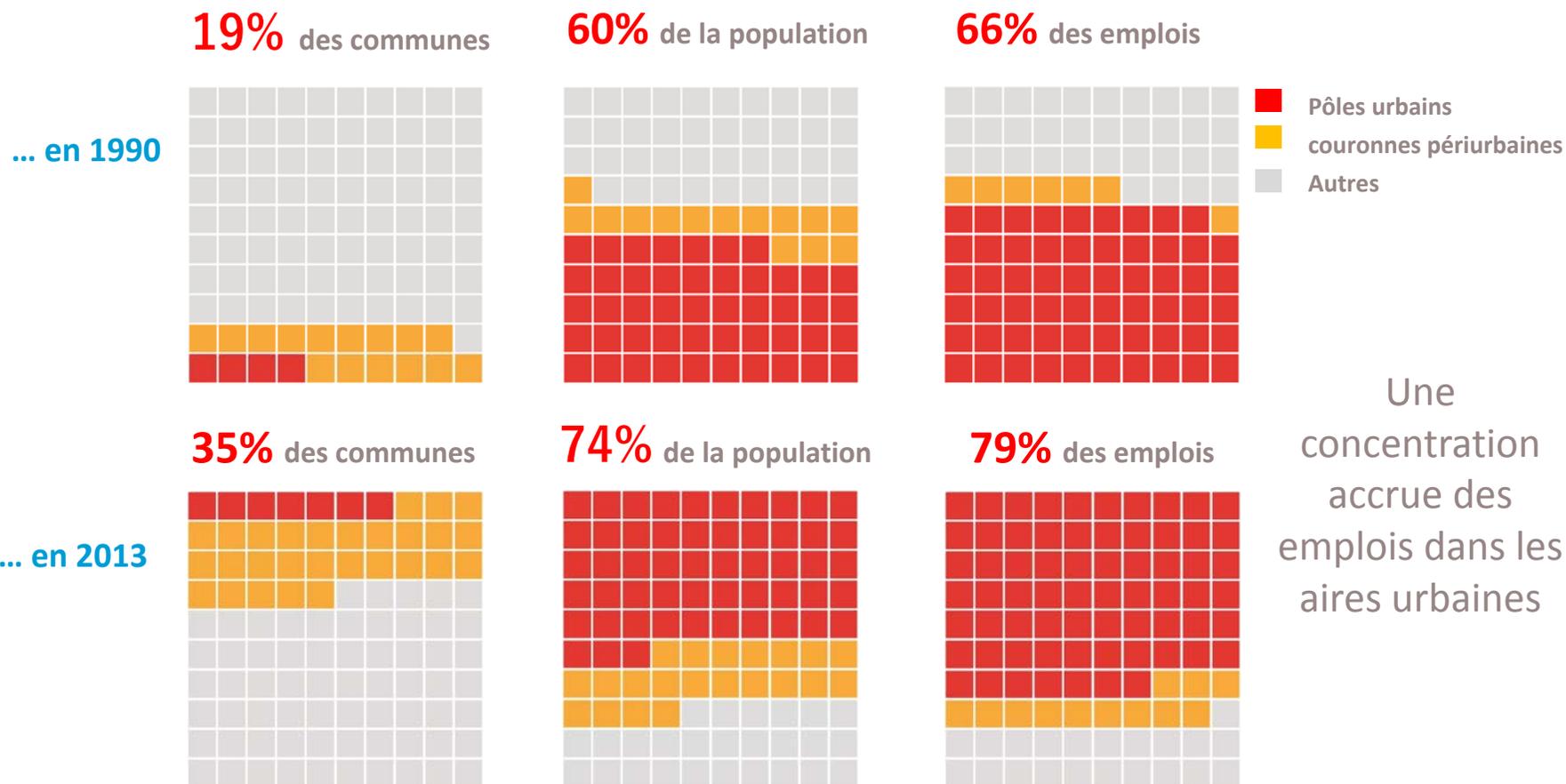


- 43 grandes et moyennes aires urbaines
- 3/4 habitants vivent dans une aire urbaine
- Des configurations différentes dans la répartition pôle urbain/couronne

Systemes territoriaux en Occitanie

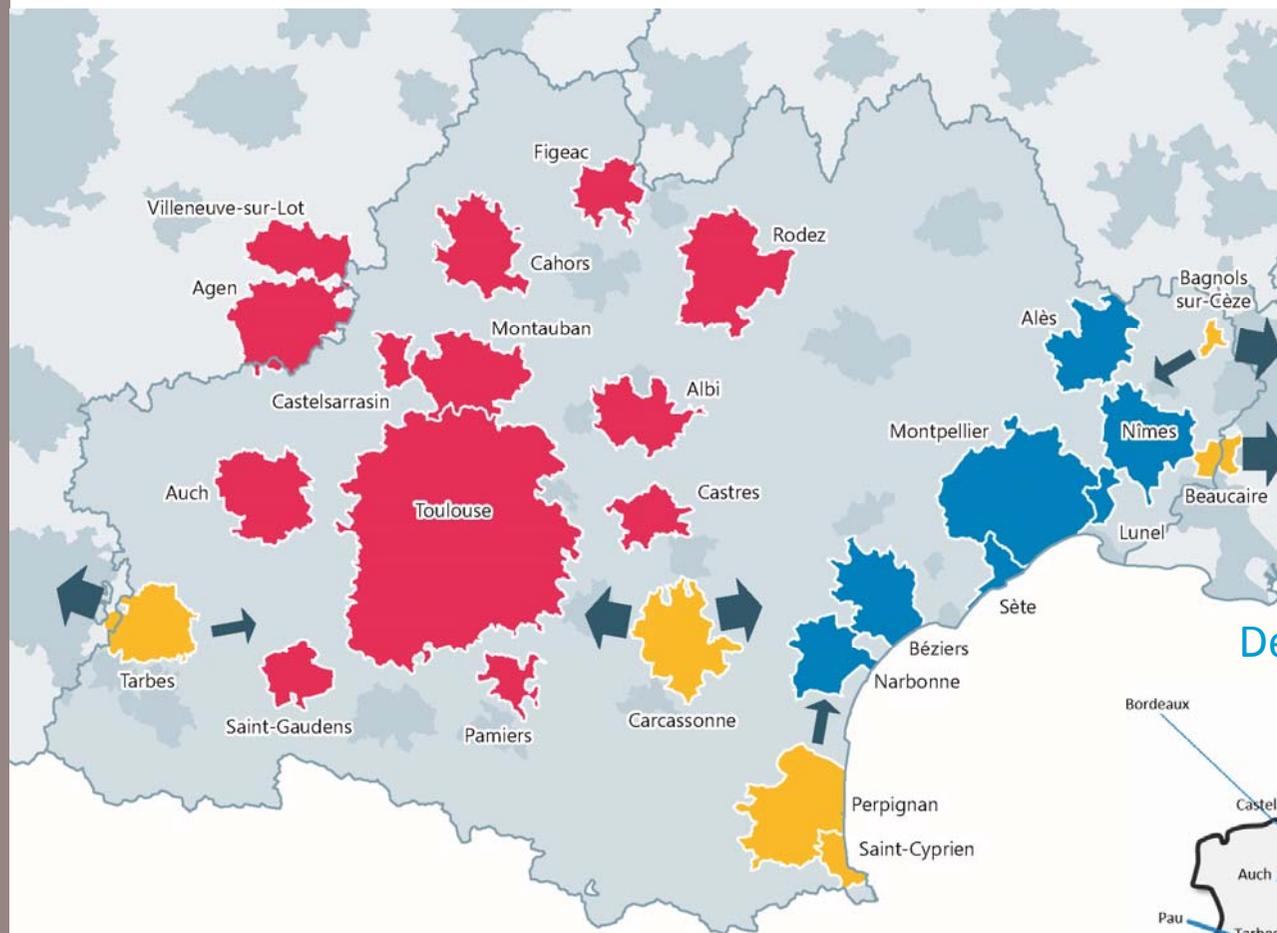
Répartition par type d'espace...

Un renforcement de l'accueil de la population dans les pôles urbains et un desserrement qui se poursuit en périphérie



Systèmes territoriaux en Occitanie

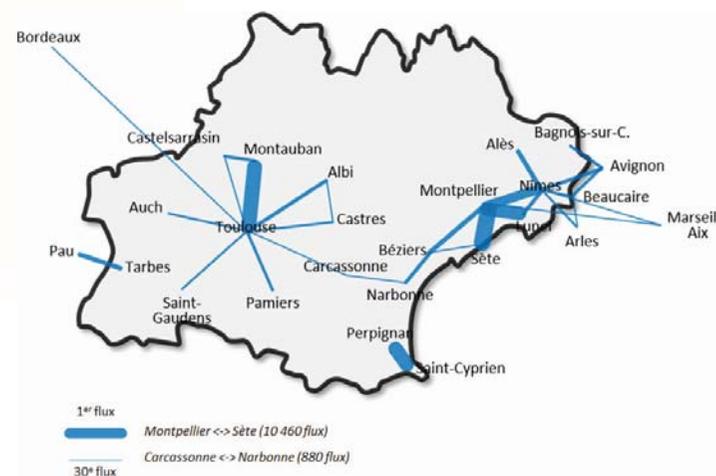
Compositions des réseaux d'aires urbaines



- **2 Réseaux d'aires urbaines :**
 - Le système toulousain
 - Le réseau languedocien
- **6 aires urbaines aux profils différenciés**

Les flèches traduisent les liens préférentiels des aires urbaines hors cœur de réseau à l'intérieur et au-delà de la région Occitanie

Déplacements domicile-travail



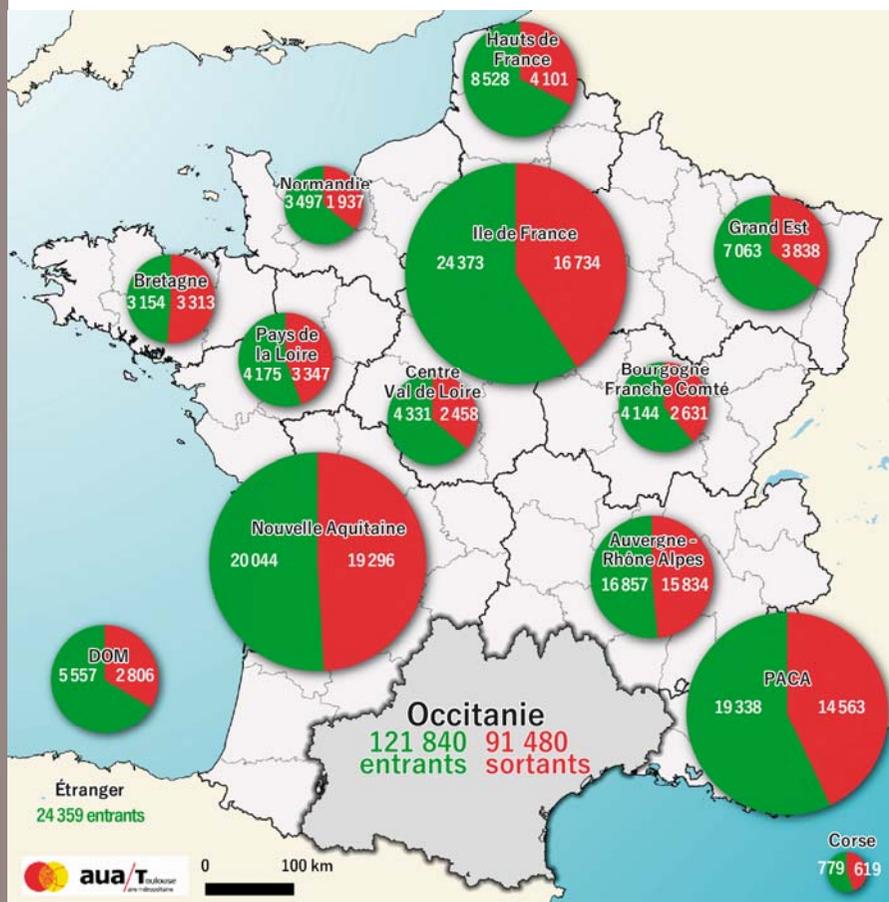
Mobilités et échanges interrégionaux



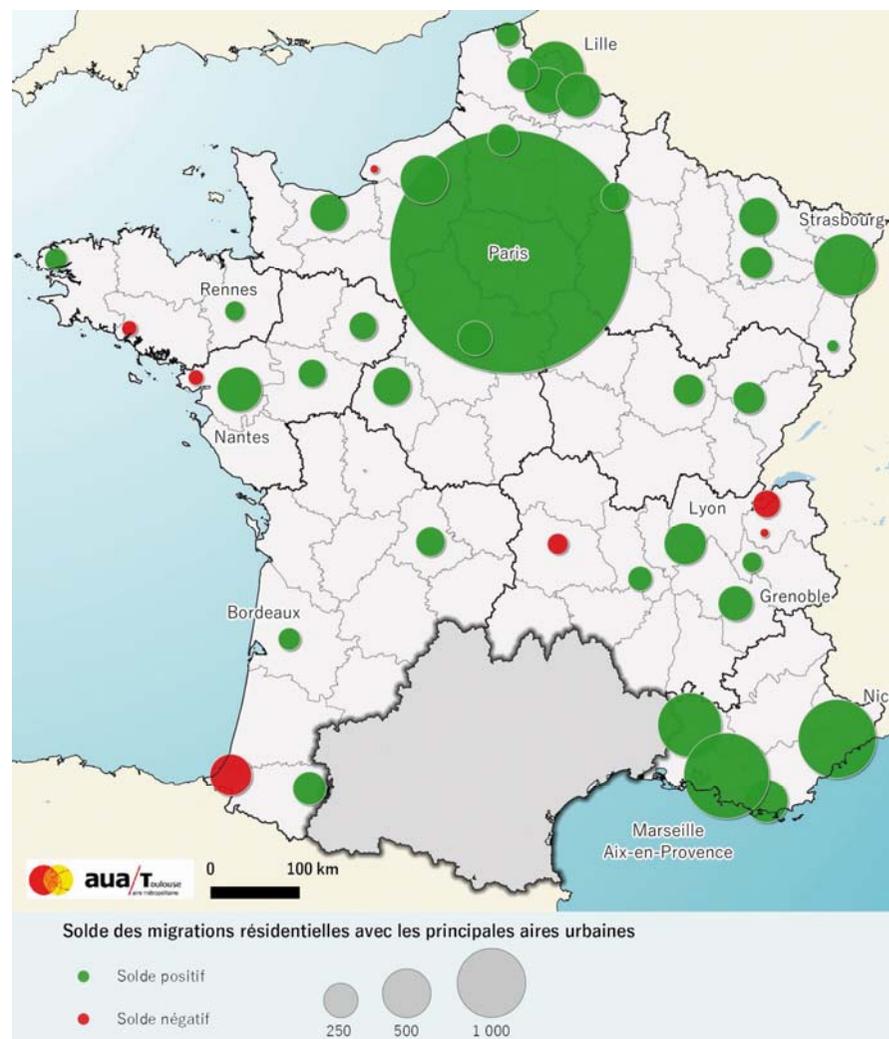
Mobilités et échanges interrégionaux

Régions d'origine des nouveaux résidents

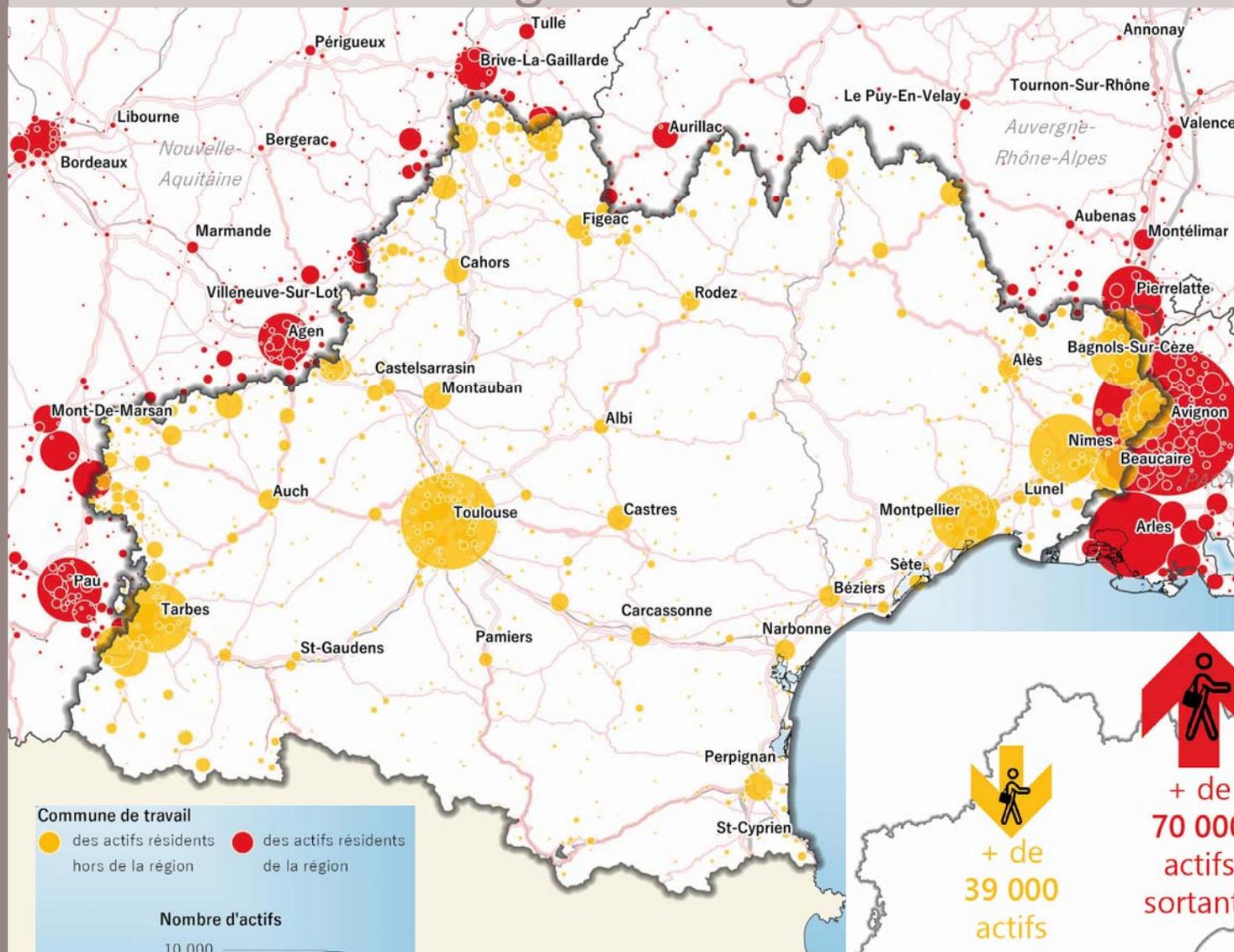
Un gain net de 30 400 hab. pour la région (2012)



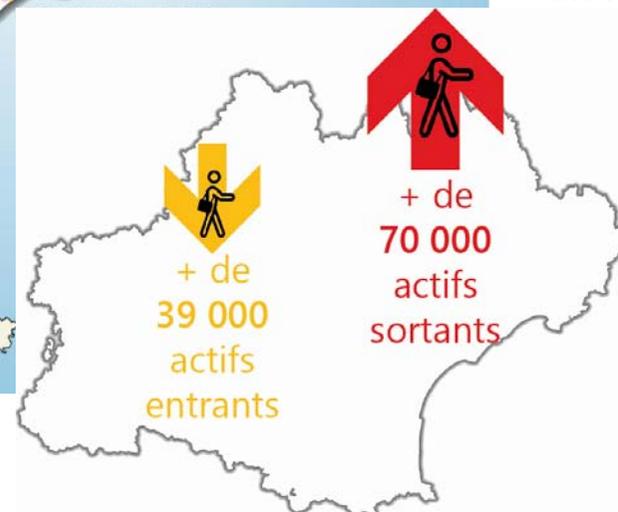
89% en provenance d'une aire urbaine



Mobilités et échanges interrégionaux

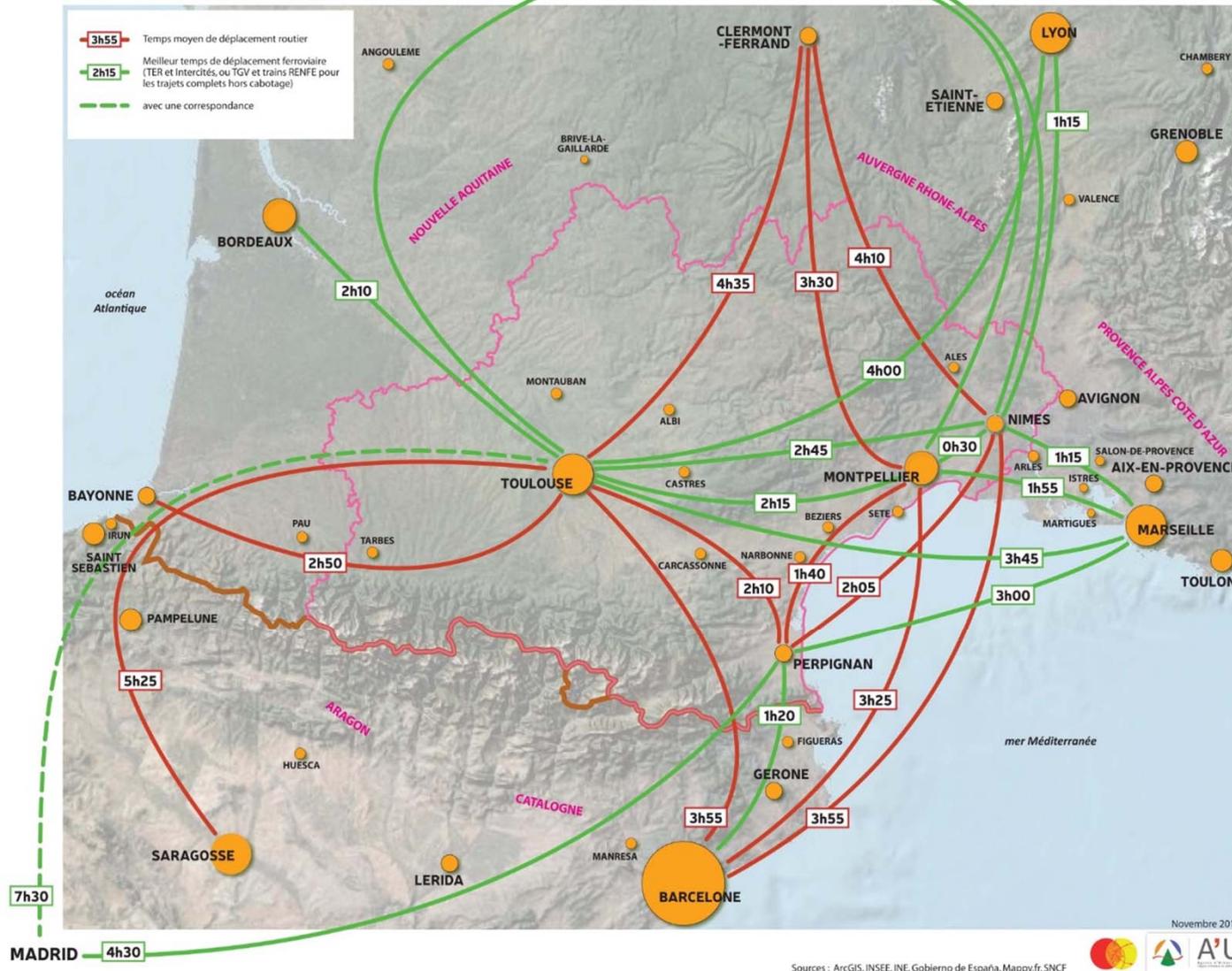


- De nouvelles interfaces avec les régions voisines
- Une lecture des migrations alternantes
- Les coopérations entre régions



Mobilités et échanges interrégionaux

MEILLEURS TEMPS DE DEPLACEMENT MOYENS ENTRE LES PRINCIPAUX POLES URBAINS DE LA REGION ET ENTRE CES POLES, LES PRINCIPAUX DES REGIONS VOISINES ET LES CAPITALES PROCHES (HORS MODE AERIEN)



- Des temps de déplacements significatifs
- Un déséquilibre selon les pôles urbains
- Une place du ferroviaire à renforcer

UNE région vaste et aux franges méditerranéennes proches des polarités extérieures

L'ELABORATION DU SRADDET ET LE PROJET OCCITANIE 2040

Le SRADDET : un nouvel outil de planification

NOTRe
loi pour une Nouvelle Organisation
Territoriale de la République

agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Etat

SDAGE /
PGRI

Compatibilité

Orientations nationales TVB
Opération d'intérêt national
Charte Parc National

Prise en
compte

Région

~~SRI
SRIT
SRCE
SRCAE
PRPD~~

Substitution

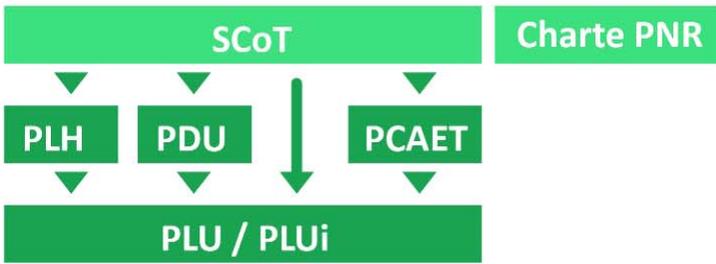
SRADDET
Schéma
intégrateur
et prescriptif

Cohérence /
Articulation

Autres politiques
régionales (notamment
SRDEII, carrières ...)

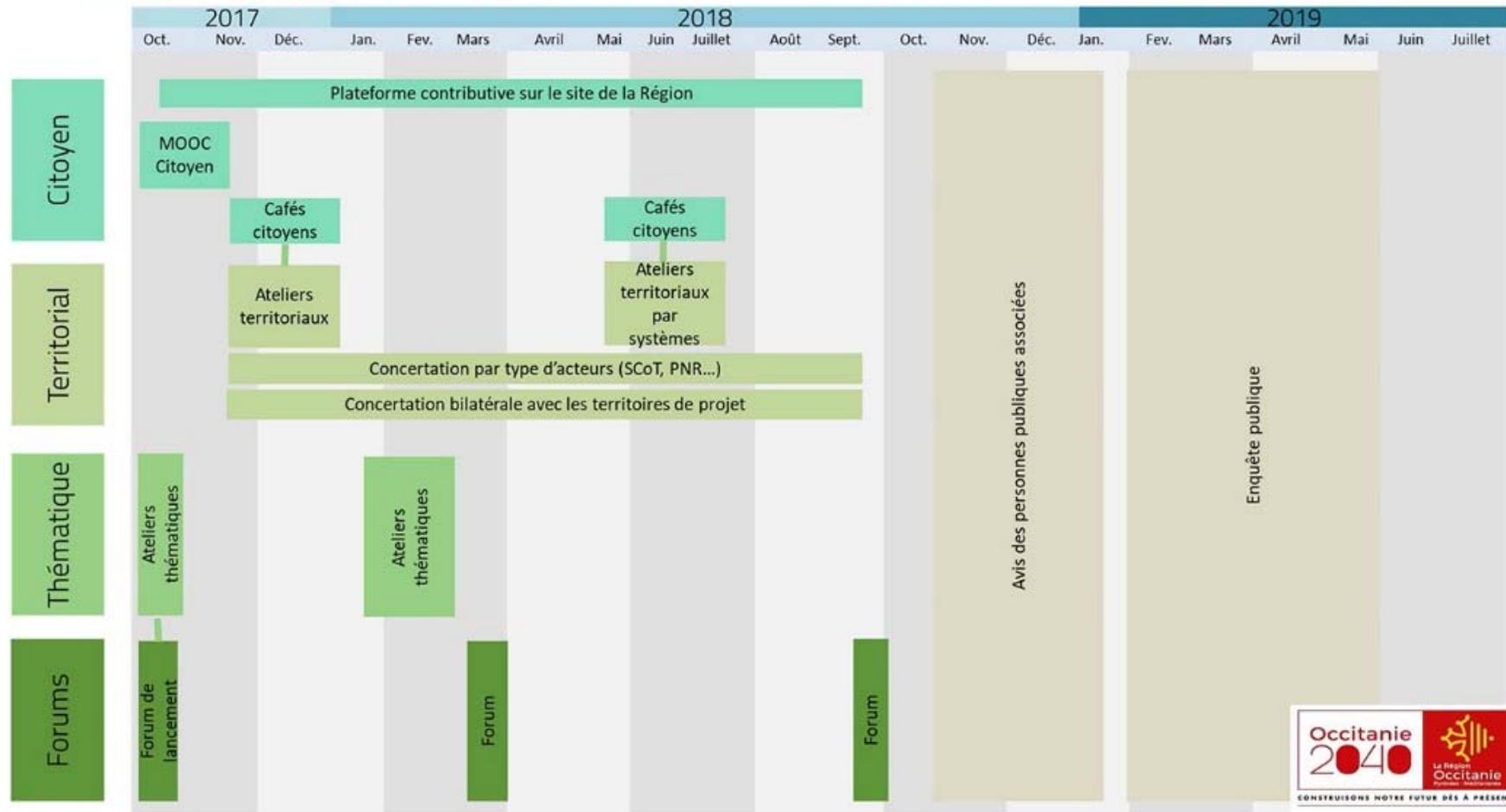
Planification
locale

Prise en compte objectifs
Compatibilité règles



L'élaboration du SRADDET Occitanie : les principales étapes

calendrier prévisionnel de la concertation OCCITANIE 2040



Le lancement du SRADDET Occitanie 2040

La Région Occitanie identifie 3 enjeux majeurs pour le SRADDET :

1 - La région de l'accueil

Le défi de la promotion sociale et de l'excellence environnementale

2 - La région des interdépendances entre les territoires

Le défi de la réciprocité comme garantie du développement local

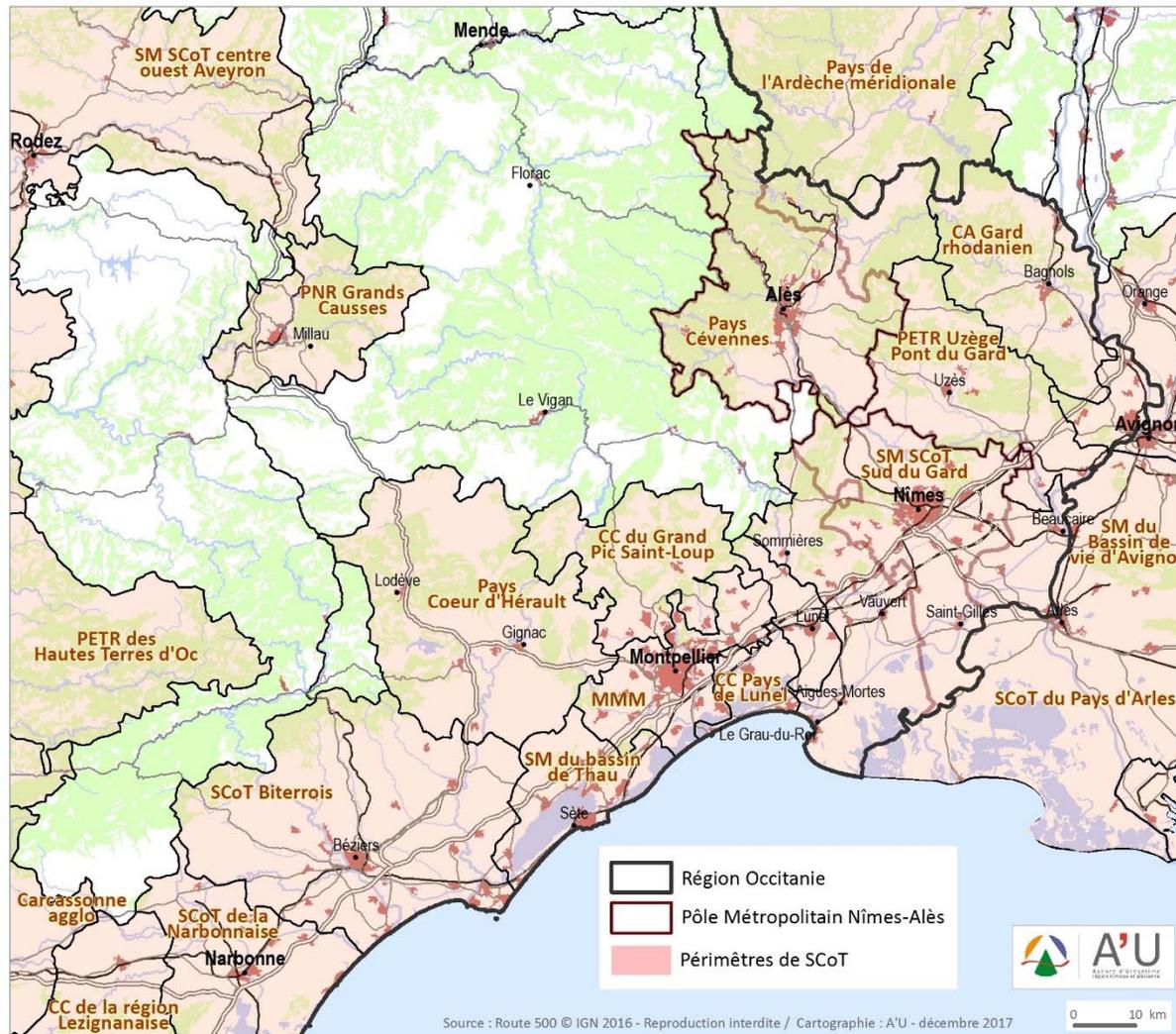
3 - La région des ouvertures

Le défi du rayonnement régional au service de tous

> Le défi de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques

SRADDET Occitanie 2040

Structures porteuses de SCoT et Pôle Métropolitain en « Est Occitanie »



Des espaces de dialogues à géométrie variable :

- Les SCoT - interSCoT
- Pays/PETR
- Le Pôle Métropolitain Nîmes-Alès
- EPCI

Des coopérations « Est Occitanie » à construire ?

Contacts

Patrice FOURNIER

Directeur

04-66-29-02-60

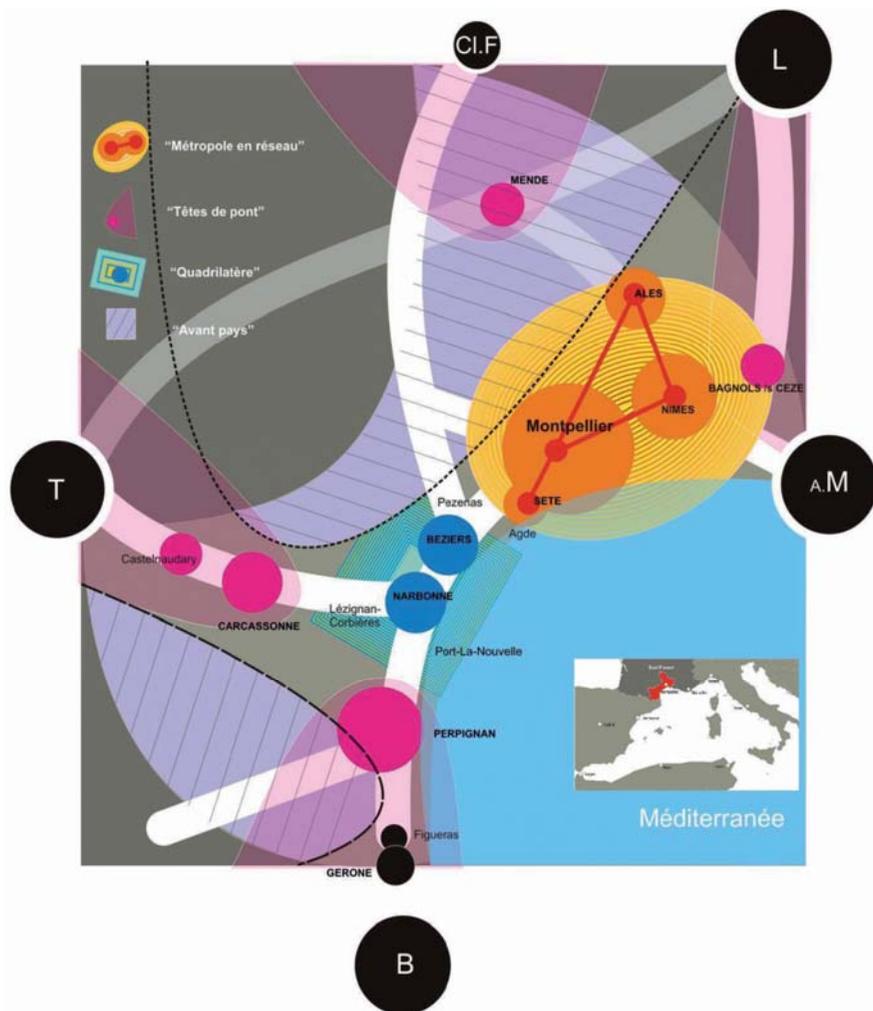
Cartographie(s) : A'U

Conception/réalisation : décembre 2017

**DES DEMARCHES INTER-TERRITORIALES
DÉJÀ ENGAGÉES,
DES COOPERATIONS A CONSTRUIRE ?**

Annexes

Armature territoriale en Languedoc-Roussillon (SRADDT)



Les systèmes territoriaux identifiés par la Région

Le défi des réciprocités comme garantie du développement local

Ce qui nous différencie les uns des autres

Les réciprocités choisies au sein et entre les systèmes

Comment construire des **réciprocités choisies**?

- En « étoile »**
Le système toulousain
par faisceaux
- En « ruban »**
Le littoral entre Narbonne et Nîmes
par mise en commun des ressources
- Multipolarisé**
Les territoires en interfaces (Tarbes, Carcassonne...)
par consolidation des centralités
- Polycentrique**
Le Massif Central
autour des complémentarités
- Valléen**
Les Pyrénées
par structuration des territoires